



Communauté de Communes

DEPARTEMENT  
des ALPES-MARITIMESCommunauté de  
Communes du Pays  
des PaillonsOBJET :  
Signature du contrat enfance  
jeunesse 2019/2022  
avec la CAF  
des Alpes-Maritimes

Décision n° 20 02 07

L'an deux mille vingt, le jeudi 27 février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Alexandra Russo, Monsieur Philippe Mineur, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Michel Lottier par Monique Giraud-Lazzari, Jean-Marc Rancurel par Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez par Monsieur Maurice Lavagna, Madame Evelyne Laborde par Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Yves Pons par Monsieur Michel Calmet, Madame Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Stoerkel, Monsieur Georges Gaede par Monsieur Francis Tujague, Monsieur Georges Blanc par Monsieur Noël Albin.

Absents excusés : Messieurs Jean-Yves Lessatini, Madame Béatrice Ellul, Monsieur Stéphane Sainsaulieu, Madame Germaine Millo, Monsieur Jean-Marie Franco.

Monsieur Gérard Stoerkel a été nommé secrétaire de séance.

Le Vice-président et la Vice-présidente rappellent que la Communauté de Communes a signé avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) des Alpes-Maritimes un contrat enfance et jeunesse (CEJ) pour les années 2015 à 2018. Ce contrat ayant pris fin au 31 décembre 2018, il propose d'engager avec la CAF un nouveau CEJ pour quatre ans, de 2019 à 2022.

Ce CEJ prévoit :

- de cesser une action engagée : LAEP (Lieu Accueil Enfants Parents) en décembre 2018 ;
- de réduire une action engagée de 24 à 20 stagiaires BAFA ;
- de concrétiser les actions programmées à savoir :
  - la construction d'une nouvelle crèche à Contes dont l'ouverture est prévue en janvier 2021 avec une capacité d'accueil de 40 places (qui sera deux ans après à 50 places), et dans laquelle serait transféré le RAPE ;
  - l'ouverture d'une ludothèque par l'association APEEC sur la Commune de Coaraze en janvier 2020 ;
  - de continuer à mener les actions déjà engagées.

Nombre de conseillers en  
exercice : 37

Nombre de présents : 23  
Nombre de votants : 32  
Pour : 32  
Contre : 0  
Abstentions : 0

Elles seront menées sous réserve de l'obtention des financements nécessaires à leur mise en œuvre.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé du Vice-président  
et de la Vice-présidente, après en avoir délibéré,**

**-décide** de poursuivre et de développer une politique d'action sociale globale et concertée en faveur :

- des enfants de moins de 6 ans, notamment en matière d'accueil, d'éveil et d'informations aux familles
- des jeunes de 6 à 18 ans, notamment en matière de loisirs, d'accueil périscolaire, d'animation, de formation.

**-autorise**, pour ce faire, le Président à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales un contrat enfance et jeunesse pour les années 2019, 2020, 2021 et 2022 sur la base du schéma de développement prévisionnel figurant en annexe, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires à la mise en œuvre des actions prévues.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

LE PRESIDENT  
M. LAVAGNA

